

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS  
31/12/2022

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fédération Française de Hockey (FFH).

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 693 638 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 97 167,82 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25 février 2023 par le comité directeur de la Fédération.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Logiciels : 3 ans

\* Site internet : 2 à 3 ans

- \* Matériel : 3 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, ainsi que les frais de transport et de manutention.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation est prise en compte lors que la valeur brute est supérieur à la valeur de réalisation. Compte tenu de la faible valeur des stocks, la dépréciation est intégrée dans la valeur brute comptabilisée.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entité.

### **Faits caractéristiques**

- Au cours de l'exercice :  
A compter de l'exercice clos au 31/12/2022, la Fédération Française de Hockey sur Gazon ne remplit plus les conditions de non lucrativité pour une partie de ses activités. De ce fait, l'association a créé un secteur dans lequel est regroupé l'ensemble des activités lucratives afin d'appliquer l'impôt sur les sociétés, et les autres impôts à ce seul secteur lucratif.

Ce secteur est identifié comme étant le secteur « partenariat ».

- Postérieur à la clôture :  
Néant

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	105 363			105 363
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>105 363</b>		-	<b>105 363</b>
Matériel	16 060			16 060
Installations et agencements	15 953			15 953
Matériel de bureau et informatique	57 530	5 071		62 601
Mobilier	3 834			3 834
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>93 378</b>	<b>5 071</b>		<b>98 449</b>
Autres titres immobilisés	15			15
Près et autres immobilisations financières	10 616	429		11 044
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 959</b>	<b>429</b>		<b>11 059</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>214 771</b>	<b>5 500</b>	-	<b>214 871</b>

#### Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	104 733	380		105 113
Site internet	-			-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>104 733</b>	<b>380</b>	-	<b>105 113</b>
Matériel	14 647	1 164		15 811
Installations et agencements	7 747	3 988		11 736
Matériel de bureau et informatique	39 888	11 512		51 399
Mobilier	2 917	675		3 592
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>65 198</b>	<b>17 339</b>		<b>82 538</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>169 931</b>	<b>17 719</b>	-	<b>187 650</b>

**Actif circulant****Etat des créances**

	<b>Montant Brut</b>	<b>Échéances à moins de 1 an</b>	<b>Échéances à plus de 1 an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>1 114 425</b>	<b>1 114 425</b>	
Créances clients et Comptes rattachés	445 314	445 314	
Autres	530 935	530 935	
Charges constatées d'avance	138 177	138 177	
<b>Total</b>	<b>1 114 425</b>	<b>1 114 425</b>	

**Stocks**

	<b>Au début</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>En fin d'exercice</b>
Stocks DTN	3 402		3 402	-
Stocks communication	3 137	4 941	3 137	4 941
Stocks développement	610	3 966	610	3 966
<b>Total</b>	<b>7 149</b>	<b>8 907</b>	<b>7 149</b>	<b>8 906</b>

**Provisions**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Sur Clients		28 781		28 780

Les provisions portées sur les soldes clients concernent principalement les factures de droits d'engagements de la saison 2022-2023 ainsi que des amendes facturées aux clubs.

**Fonds propres**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Fonds propres	- 564 013	89 135		- 474 878
Résultat	89 135	115 877	- 89 135	115 877
<b>Total capitaux propres</b>	<b>- 474 878</b>	<b>205 012</b>	<b>- 89 135</b>	<b>- 359 002</b>

**Fonds dédiés**

	Au début	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Subvention Transformation numérique	29 175			29 175
Subvention Terrains de proximité		400 000		400 000
Subvention développement		120 000		120 000
Subvention Hockey DATA		75 000		75 000
Subvention Coupe du monde INDE		75 000		75 000
<b>Total fonds dédiés</b>	<b>29 175</b>	<b>670 000</b>		<b>699 175</b>

**Etat des dettes**

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum	110 224	29 887	80 337	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	455 015	455 015		
Dettes fiscales et sociales	97 556	97 556		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	163 378	163 378		
Produits constatés d'avance	546 000	546 000		
<b>Total</b>	<b>1 372 174</b>	<b>1 291 836</b>	<b>80 337</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges financières</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	138 177		

**Produits constatés d'avance**

	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
Avance sur stage	4 500		
Licences	264 373		
Droits d'adhésion	130 932		
Engagements	50 000		
Pensions	71 000		
Cotisations arbitrage	25 195		

## Notes sur le compte de résultat

### Produits d'exploitation

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Cotisations	83 335	61 865
- Dont fédérale	33 820	27 580
- Dont arbitrage	49 515	34 285
Ventes de biens et services	219 427	177 434
- Boutiques	440	1 142
- Formations	150	13 542
- Partenariat	218 837	162 750

### Commentaires

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement définitif.

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

### Produits de tiers financeurs

	<b>Etat</b>	<b>Collectivité territoriales</b>	<b>Autres</b>
Concours publics			
Subvention d'exploitation	1 896 240		
Subvention d'investissement			

### Commentaire

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Les principales subventions sont accordées par l'Agence Nationale des Sports (ANS) pour :

- Le développement à hauteur de 120 000 €
- La performance à hauteur de 628 000 €
- Le Hockey Data à hauteur de 75 000 €



- Les terrains de proximité à hauteur de 400 000 €
- Le fonds de dotation pour les JO 2024 à hauteur de 100 000 €

### Autres produits

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dons	72 174	68 568
- Abandon de frais		3 676
- Dons manuels	72 174	64 892
Autres produits	995 059	770 082
- Droit adhésion	209 168	203 950
- Licences	437 179	357 837
- Droits d'engagements	86 858	60 400
- Engagements club FEH	-	2 050
- Amendes	46 260	715
- Cotisations logiciels	20 012	14 255
- Licence Video Dartfish	-	-
- Participation stagiaire	134 173	129 526
- Participation frais FFH	-	-
- Divers	61 409	1 365

### Commentaires

Le poste « dons » comprend notamment :

- Les dons manuels dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte
- Les abandons de frais par les bénévoles

### Charges et produits exceptionnels

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produits exceptionnels	-	5 772
- Sur opération de gestion (771)	-	5 772
- Sur exercice antérieur (772)	-	-
- Cession d'immobilisations (775)	-	-
Charges exceptionnelles	45	14 509
- Sur opération de gestion (671)	45	14 508
- Pénalités de retard (6711)	-	-
- Amendes routières (6712)	-	-
- Sur exercice antérieur (672)	0	-
Résultat exceptionnel	- 45	- 8 737

Les pertes sur opération de gestion en N-1 sont principalement composées par les pertes sur les pôles.

**Charges et produits financiers**

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produits financiers	-	-
- Intérêts sur livret		-
- Gains de change		-
Charges financières	1 291	784
- Provisions pour créances douteuses		-
- Charges d'intérêts	899	469
- Perte frais de change	392	314
Résultat financier	- 1 291	- 784

## **Autres informations significatives**

### **Effectif moyen**

- Personnel Siège : 6 Permanents dont 2 personnes en contrat de qualification,
- Personnel DTN : 2, un préparateur physique à Temps plein et un Entraîneur France A à Temps partiel,
- Personnel médical : 4 personnes à temps partiel.

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit au 31/12/2022 s'élèvent à 7 800 €.

### **Perspectives d'avenirs**

Eu égard des mesures financières appliquées et des perspectives d'avenir de la Fédération à la date d'arrêté des comptes, la Fédération estime que la poursuite d'activité n'est pas remise en cause.